

Cartable électronique

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon s'est efforcée de développer une politique dynamique en faveur des technologies de l'information et de la Communication.

Première Ville française à déployer un réseau métropolitain de fibres optiques en 1994, Besançon a su fédérer autour de ce projet toutes les administrations locales (Département, Région, Université, CHU, Défense, CCI, Rectorat, CAGB) ; chacune d'elles a pu développer de nouveaux services pour la population et réaliser des économies très significatives.

En 1999, la Ville de Besançon s'engageait sur le projet 1000 ordi@l'école visant à mettre en réseau toutes les écoles de Besançon, et à équiper chaque classe de 3 micros ordinateurs et d'une salle multimédia. A ce jour, alors que la moyenne nationale est de 1 ordinateur pour 20 enfants, Besançon affiche un ratio d'un pour cinq.

Le projet de cartable électronique présenté ci-dessous a plusieurs objectifs :

1. permettre à chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire de Besançon de poursuivre à la maison l'usage et la pratique des Technologies de l'Information et de la Communication (l'enfant disposera des mêmes logiciels qu'à l'école)

2. développer de nouveaux usages, notamment par la remise en forme des contenus éducatifs et l'utilisation de l'interactivité

3. assurer l'égalité des enfants pour l'accès au savoir (tout le monde n'a pas les moyens d'acheter un ordinateur)

4. permettre aux familles d'accompagner leurs enfants dans la découverte des Technologies de l'Information et de la Communication (formation des parents).

A l'étude depuis plus d'un an, ce projet a pu aboutir grâce à deux opportunités :

* la mise à disposition gratuite par le Crédit Agricole de Franche-Comté de 1 000 ordinateurs d'occasion

* l'intervention du Ministère de l'Éducation Nationale confirmée lors de la visite de Mme le Ministre Claudie Haigneré en octobre 2002 à Besançon.

Le projet consiste à équiper dès le début d'année 2003 tous les enfants (1 060) en classe de CE2 :

. d'un ordinateur type Pentium 200 minimum, 64 Mo, DD 2 Go, lecteur Cd-rom, écran 15 pouces, clavier, souris, carte son et haut-parleurs

. d'un modem avec un forfait de base pour accéder à Internet

. des logiciels utilisés à l'école (dictionnaire Atlas, Atout Clic CE1, animaux, nature, traitement de texte Lotus).

Les ordinateurs provenant du Crédit Agricole de Franche-Comté seront testés, complétés des périphériques manquants, et pré-configurés avec les logiciels indiqués. Ce travail sera réalisé par le personnel du CHAT.

Ils seront garantis par retour atelier durant toute la période de mise à disposition c'est-à-dire la durée du cycle 3 (CE2, CM1, CM2).

Un groupe de travail, constitué par des enseignants, des représentants du Rectorat, de l'Inspection Académique, du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'IUFM, des Centres Régionaux et Départementaux de Documentation Pédagogique (CRDP et CDDP), de la CDC, de la Ville de Besançon, sera mis en place pour définir les contenus et outils nécessaires au développement de nouvelles pratiques pédagogiques et administratives (relations parents - enseignants - parents - Mairie...)

La Ville de Besançon procédera à l'acquisition et au développement des outils nécessaires qui se substitueront progressivement à l'Intranet actuel développé pour les écoles du Grand Besançon ; ces logiciels seront hébergés sur un serveur municipal.

Des outils d'évaluation seront activés dès le lancement du projet.

En complément de ce cartable électronique, nous mettrons à disposition des familles concernées un crédit d'heures de formation leur permettant de s'initier, si elles le souhaitent, aux Technologies de l'Information et de la Communication, l'objectif étant de réduire la fracture numérique. Les modalités de mise en oeuvre sont à l'étude (hors développement de la plateforme d'accueil évoquée ci-après).

Le budget prévu pour cette opération se décompose ainsi :

Prestations	Montant TTC en €
Ordinateur	0
Effacement Disque – Transport	2 200
Lecteur CD-Roms	24 000
Cartes sons et HP	13 000
Imprimantes	Non fournies
Modem + forfait (1)	77 000
Logiciels	30 000
Nettoyage, montage, garantie	45 000
Total	191 200

(1) Le forfait de base sera de 5 ou 6 heures /mois, la famille pourra souscrire à une extension de cet abonnement.

Le coût de revient par poste s'établit donc à 191 € (soit 1 250 F), comprenant le matériel, les logiciels, le forfait internet 1 an et la garantie.

S'ajoutent à ces coûts, le développement de la plateforme d'accueil (logiciels) du cartable électronique pour un montant estimé à 75 K€, dont l'essentiel sera développé à base de logiciels libres. Les développements seront coordonnés par le Service Informatique de la Ville.

Le financement du projet est assuré de la manière suivante :

Organisme	Montant en €	Pourcentage
Education Nationale (*)	80 000	30
Financement Etat-Pr@tic	60 000	23
Caisse des Dépôts et Consignations	40 000	15
Ville de Besançon	86 200	32
Total	266 200	100

(*) Dépenses prises en charge directement par l'Éducation Nationale.

En fonction de l'évaluation qui sera faite, nous étudierons les modalités pour poursuivre ce projet au moins sur 3 ans (dotation de tous les enfants du cycle 3). Il conviendra notamment d'approvisionner les ordinateurs nécessaires à des conditions économiques satisfaisantes et de trouver les financements complémentaires.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver ce projet,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière des organismes sus-indiqués et signer les éventuelles conventions à intervenir,
- inscrire le montant de ces aides au budget de l'exercice courant par décision modificative dès réception de la notification attributive en recettes et en dépenses aux chapitres 90.212 et 92.212,
- mettre en place un crédit de 37 000 € (dont 7 000 € pour la communication) par transferts des comptes de dépenses imprévues inscrits au budget 2002 :

* 30 000 € du chapitre 918 au chapitre 90.212/2183.02618.10100

* 7 000 € du chapitre 938 au chapitre 92.023/6236.02618.00300.

«M. LE MAIRE : Vous avez vu cette opération dont nous avons déjà beaucoup parlé qui consiste à mettre à la disposition de l'ensemble des élèves des classes de CE2, un cartable électronique. Le contenu sera mis en place par l'Inspection Académique, par les instituteurs. C'est une opération importante, elle vient en point 62 de l'ordre du jour, je vous l'accorde mais j'aimerais que vous puissiez patienter encore quelques instants. C'est le Rectorat qui assurera la formation des enseignants et nous participerons à la formation des familles, parce que nous voulons permettre aux familles d'accompagner les enfants. C'est une opération qui va dans le sens, mais là concrètement, de ce que certains ont appelé la réduction de la fracture numérique. C'est une opération à titre expérimental, je le précise bien, pour une année, car nous souhaitons voir comment ça se passe.

Mme Nicole WEINMAN : On se réjouit bien sûr d'une telle initiative. C'est très à la mode les cartables électroniques...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas à la mode, nous sommes les premiers en France et nous allons lancer la mode !

Mme Nicole WEINMAN : Très bien, je vous félicite d'avoir lancé la mode. Ceci dit, dans le courrier des élus, j'ai quand même lu qu'une initiative comme ça a été mise en place depuis un an, je ne sais plus à quel endroit, mais je vous retrouverai l'article... mais c'est très bien...

M. LE MAIRE : C'est dans les Landes mais c'est le conseil général pour les collègues.

Mme Nicole WEINMAN : ... toujours est-il qu'on parle d'une opération 1 000 ordis, rassurez-moi parce qu'il y a 1 060 enfants, j'espère que tous en auront car si l'on en laisse 60 sur le carreau, ça serait dommage.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la même opération.

Mme Nicole WEINMAN : J'ai d'autres questions à vous poser parce qu'en matière de logiciels, il y a une législation qui est quand même assez rigoureuse, notamment en matière de duplication et de droit de reproduction, les copyright des logiciels, qui les paiera ? Est-ce que c'est la ville, est-ce que c'est le Rectorat ? Est-ce qu'on prend le risque d'en avoir en cadeau, parce que je sais que les fournisseurs sont quand même assez vigilants et assez exigeants là-dessus.

M. LE MAIRE : Nous avons acheté les droits, bien sûr Madame.

Mme Nicole WEINMAN : Donc c'est une première réponse.

M. LE MAIRE : Nous avons acheté les droits entre autres à Hachette puisque la directrice générale de Hachette était là lorsque nous avons signé la convention et que, bien entendu, on ne va pas utiliser des logiciels pirates.

Mme Nicole WEINMAN : Donc c'est inclus dans le détail des prix que vous indiquez. Mais il y a quand même une dépense induite parce que 1 060 enfants avec un ordinateur, c'est très bien, mais on sait pertinemment les uns et les autres, d'abord pour avoir globalement des ordinateurs car je pense qu'on fait tous partie d'une classe un petit peu privilégiée, que ces 1 060 enfants, ces 1 060 familles qui vont bénéficier d'un ordinateur et d'une formation adéquate, tant mieux, il leur faudra quand même, après, acquérir de l'encre, des papiers, du matériel quelquefois, parce que tout le monde n'a pas d'imprimante, je pense qu'il y a peut-être un surcoût induit que je regrette qu'on n'ait pas pris en compte d'ores et déjà.

M. Emmanuel DUMONT : On met déjà l'ordinateur, les logiciels, le modem, le forfait qui va avec le modem, à disposition la formation pour les parents, alors c'est vrai qu'on ne met pas l'imprimante. C'est vrai qu'on peut le regretter mais si on avait mis l'imprimante on regretterait aussi de ne pas mettre les cartouches. On s'est arrêté avant l'imprimante de manière à ce que les élèves puissent communiquer avec l'école par le biais du Net, on paie le forfait pour éviter l'impression, justement, donc là non, je ne comprends pas tellement cette question. Mais si ! ils vont pouvoir communiquer avec l'école par le biais de l'Internet, justement et on va dispenser une formation de 12 heures... Pour l'instant ils n'ont pas d'ordinateur, pas de connexion Internet.

Vous parlez d'une mode, la réflexion est à la mode mais aujourd'hui on est la seule ville, Monsieur le Maire, à mettre en place une telle initiative. Le Conseil Général des Landes a, pour sa part, équipé de manière expérimentale quelques collègues puis généralisé, c'est un portable et en Savoie, ce qu'ils appellent cartable électronique, en fait c'est une mise en réseau de savoirs sur les serveurs accessibles gratuitement. Ils hébergent des logiciels qui sont payants ailleurs, et on peut accéder à ces logiciels par le Net et c'est ce qu'ils appellent cartable électronique. Donc vous verrez, dans le courrier des élus locaux, c'est intéressant aussi. Il faudrait peut-être qu'on réfléchisse à ça après.

M. LE MAIRE : J'insiste bien sur cette opération. Elle est expérimentale et elle ne peut pas se faire sans les enseignants parce que nous voulons mettre à disposition le matériel, mais vraiment le contenu et la pédagogie, ce n'est pas nous qui savons faire ça. Ce sont les enseignants et l'Education Nationale, donc j'insiste sur ce point.

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, j'ai bien compris, en fonction de l'évaluation, ce projet va se renouveler, donc si l'évaluation est positive on va avoir besoin de 1 000 ordinateurs supplémentaires l'année prochaine et encore 1 000 dans deux ans.

M. LE MAIRE : Vous avez bien compris.

M. Alexandre CHIRIER : Est-ce qu'on aura toujours le partenariat avec le Crédit Agricole qui va nous fournir ses PC, ou est-ce qu'il va falloir investir dans des matériels ? Auquel cas est-ce que c'est prévu dans le PPI ? Est-ce qu'on a déjà évalué le coût d'investissement supplémentaire qu'on pourrait avoir ?

M. LE MAIRE : Nous avons la chance à Besançon d'avoir un service informatique dynamique que je félicite d'ailleurs, et pour l'instant je crois pouvoir dire qu'on a déjà deux années assurées, donc l'année prochaine on est déjà garanti. En plus on fait du développement durable puisqu'on réutilise des ordinateurs qui étaient en bout de course. Alors plutôt que ces ordinateurs aillent terminer dans des déchetteries ou des usines d'incinération, puisqu'ils nous sont fournis gratuitement par le Crédit Agricole, nous les recyclons, c'est donc du développement durable. Et nous retrouverons dans les années à venir certainement d'autres ordinateurs puisqu'un certain nombre de banques nous ont dit déjà que pour les années à venir, elles nous fourniraient d'autres ordinateurs. Donc bien entendu, déjà deux ans, ensuite on verra.

M. Emmanuel DUMONT : Je crois avoir entendu la remarque que ce sont des ordinateurs pourris. Il ne faut pas dire des choses comme ça ici car ce n'est pas vrai. Ce ne sont pas des ordinateurs obsolètes -j'ai les oreilles qui traînent, désolé Madame CASENOVE- mais ce ne sont pas des ordinateurs pourris. Je ne vous autorise pas à dire cela. Ces ordinateurs ont trois ou quatre ans, ils sont de très bonne qualité et vous verrez que les utilisateurs en seront contents. Alors, c'est vrai que les jeux qui consomment beaucoup de mémoire, les jeux qui ont deux ou trois ans ne fonctionneront pas dedans, mais il faudra qu'on le dise, qu'on précise qu'il y a un nouveau type de mémoire.

M. LE MAIRE : Ces ordinateurs ne sont pas pourris ; ce sont des ordinateurs de grande marque qu'on appelle généralement «BB», big blue. Ils sont entièrement rénovés et vous savez, en informatique, ce qui est vrai aujourd'hui ne l'est plus demain. Pour votre information, ce sont des Pentium 200, ce qui se faisait le mieux il y a cinq ans. Donc c'est loin d'être démodé et pour apprendre à se servir de traitement de texte, vous allez sur l'encyclopédie... parce que chaque gamin de Besançon va avoir le grand dictionnaire Hachette, l'encyclopédie, des atlas, une foule d'informations chez lui et il va pouvoir se familiariser avec l'informatique, donc c'est loin d'être des ordinateurs qui sont démodés mais on n'a pas besoin d'un pentium 1 000 megas avec un disque à 500 gigahertz.

Mme Claire CASENOVE : Je ne pense pas avoir pris la parole sur ce sujet jusqu'à présent donc, je ne vois vraiment pas... on répond à des questions qui ne sont pas posées.

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, on ne va pas polémiquer là-dessus, il est tard, nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une bonne opération.

Je vous remercie de votre confiance et je félicite encore le service Informatique».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.

19 décembre 2002